

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande de permis de construire une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Saint-André de l'Eure

Établissement SAS TRANSITION EUROISE de Saint-André de l'Eure

Le préfet de l'Eure fait savoir que par arrêté n°DCAT/SJIPE/MEA/23/016, il a prescrit une enquête publique préalable à la délivrance d'un permis de construire une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Saint-André de l'Eure sollicitée par la SAS TRANSITION EUROISE de Saint-André de l'Eure.

Celle-ci se déroulera pendant 32 jours consécutifs **du mardi 2 mai 2023 à 14h30 au vendredi 2 juin 2023 à 12h30**.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier, dans sa version imprimée et numérique, comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale, sera déposé à la mairie de Saint-André de l'Eure (siège de l'enquête) où toute personne intéressée pourra le consulter aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et formuler éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Saint-André de l'Eure – place Gambetta ou par voie électronique à pref-projet-standre@eure.gouv.fr (à l'attention du commissaire enquêteur).

Les observations déposées par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture et celles déposées sur les registres papier en mairies seront susceptibles d'être mises en ligne sur le site internet de la préfecture de l'Eure.

Les observations, qui deviennent publiques dès leur dépôt, peuvent être anonymisées sur requête expresse du contributeur.

Le dossier d'enquête sera également consultable, dans sa version imprimée et numérique, à la préfecture de l'Eure et sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante :

<https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Consultations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Centrale-photovoltaïque-au-sol-Saint-André-de-l-Eure>

Le tribunal administratif a désigné en qualité de commissaire enquêteur Monsieur Bernard POQUET, retraité du Ministère de la Défense.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Saint-André de l'Eure pour y recevoir les observations, lors des permanences suivantes :

- le mardi 2 mai 2023 de 14h30 à 17h30,
- le lundi 22 mai 2023 de 15h00 à 18h00,
- le vendredi 2 juin de 9h30 à 12h30.
- le mercredi 17 mai 2023 de 14h00 à 17h00,
- le samedi 27 mai 2023 de 9h00 à 12h00,

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au responsable du projet et à la mairie de Saint-André de l'Eure pour y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont publiés sur le site internet de la préfecture, à la disposition du public pendant un an.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. La décision correspondante sera prise par le préfet de l'Eure par voie d'arrêté préfectoral.

Toutes informations complémentaires concernant le projet pourront être obtenues auprès de la SAS TRANSITION EUROISE de Saint-André de l'Eure - 173 RUE DE BERCY - 75012 PARIS.

Le présent avis est affiché aux mairies Saint-André de l'Eure, sur le site internet de la préfecture de l'Eure ainsi qu'au voisinage du site de la SAS TRANSITION EUROISE de Saint-André de l'Eure .

Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale de la préfecture,



Isabelle DORLIAT-POUZET